

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
15 Octobre 2024

OBJET DE LA
DELIBERATION

PROJET
D'ÉTABLISSEMENT
DU MULTI ACCUEIL
« LES COCCINELLES »

ACTUALISATION

Séance ordinaire du 15 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 15 octobre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 octobre 2024 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUN Peggy. POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De Mme LEWILLE Laura). MM. MARTIN Bernard (Arrivé en cours de séance à 19H15). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). Mmes MADAU Graziella. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes LEMAIRE Sabrina. LEWILLE Laura. MM. HENAUX Christophe. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. TAVERNIER Michel. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes ANDRE Laëtitia. JORION Geneviève.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Projet d'Etablissement de la structure « Les Coccinelles » a été mis à jour par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2024.

Elaboré conformément au cadre réglementaire en vigueur, il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille, il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes et d'améliorer le service au public.

Monsieur le Maire explique que la Caisse d'Allocations Familiales a souhaité harmoniser les pratiques professionnelles sur tout le territoire. Ainsi, des modifications ont été apportées dans le Projet d'Etablissement sur la présentation de la Ville de Douges, l'implication des parents et l'application de la Charte d'accueil. D'autres modifications viennent développer l'accompagnement et le bien-être de l'enfant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider le projet d'Etablissement du Multi Accueil, tel que présenté en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R 2324-29 du Code de la Santé publique modifié par Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 - art. 4,

Vu l'avis de la Commission « Petite enfance – Jeunesse » du 3 octobre 2024,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le Projet d'Etablissement du Multi Accueil « Les Coccinelles » joint en annexe de la présente délibération.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE
le 23/10/2024

Application agréée E-legalite.com